

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1993)

Rubrik: Europe orientale et Asie centrale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

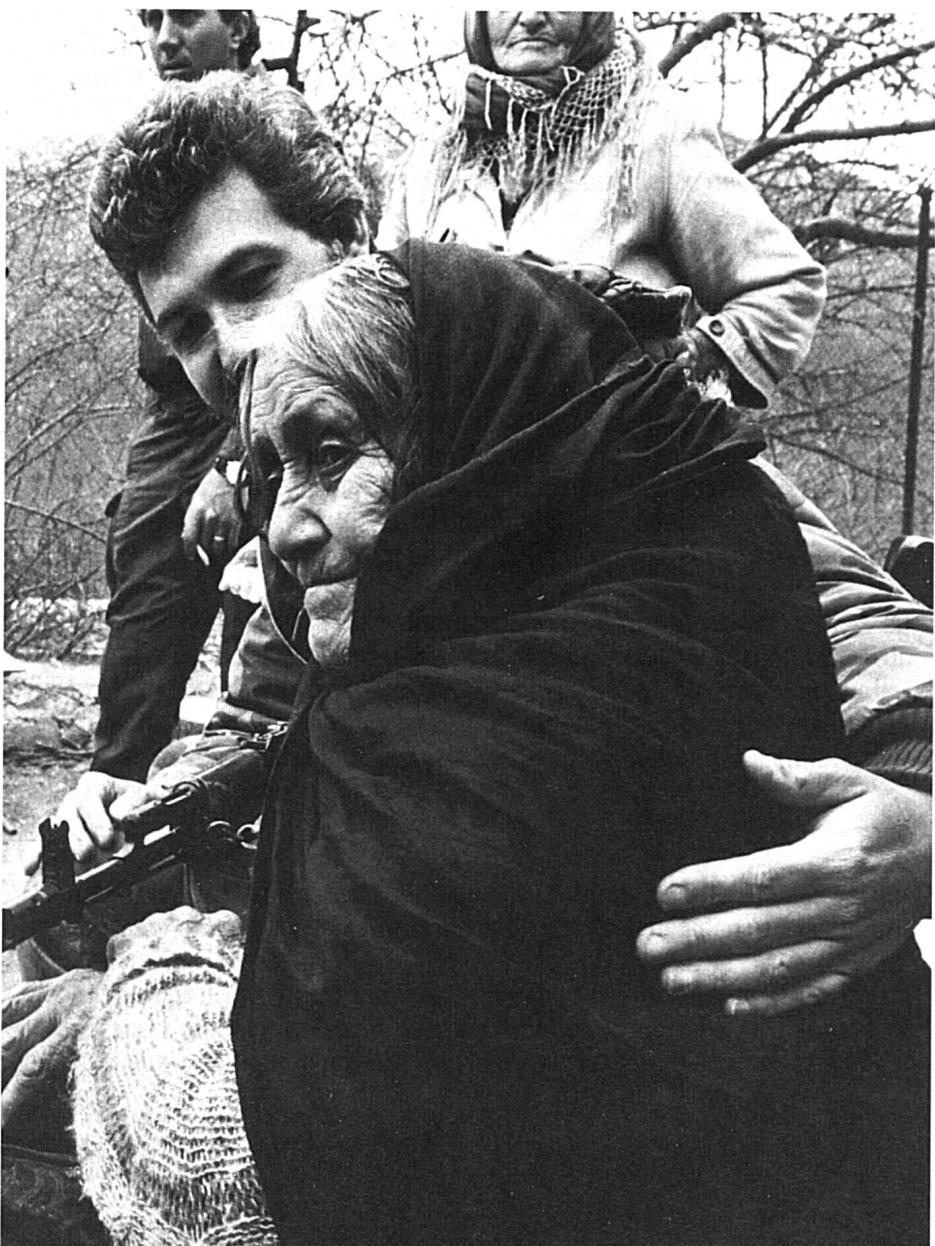
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Un soldat arménien réconforte une femme âgée azerbaïdjanaise, après la prise de la région de Kelbajar.

Europe orientale

Délégation régionale CICR :
Moscou

Caucase

Délégations CICR :
Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie

Asie centrale

Délégation CICR :
Tadjikistan

Délégation régionale CICR :
Tachkent

Personnel :

Expatriés CICR* : 62
Sociétés nationales* : 4
Employés locaux** : 170

Dépenses totales :
CHF 30 804 622

Répartition des dépenses :

	CHF
Protection/Agence de recherches:	4 410 179
Secours matériels:	18 166 597
Assistance médicale:	1 747 188
Coopération avec les Sociétés nationales:	251 196
Diffusion:	1 195 126
Support opérationnel:	3 226 199
Participation aux frais généraux:	1 808 137



* effectifs calculés sur une moyenne annuelle

** sous contrat CICR, au 31 décembre 1993

EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE

Les pays de la Communauté des Etats indépendants, ainsi que ceux d'Europe orientale, ont été confrontés en 1993 à de graves difficultés économiques et sociales, auxquelles s'est ajouté un conflit armé dans certaines régions, comme la Fédération de Russie, le Caucase et le Tadjikistan.

Moscou a connu en octobre des troubles intérieurs qui ont mis en cause le parlement et le gouvernement. Dans le nord du Caucase, surtout vers la fin de 1992, des combats ont eu lieu dans les Républiques autonomes d'Ossétie du Nord et d'Ingouchie. Les problèmes humains engendrés par le conflit ont subsisté jusqu'en 1993. Bien qu'un calme relatif soit revenu peu après, aucune solution politique réelle n'a été trouvée, et les personnes déplacées, les Ingouches en particulier, n'ont pas pu rentrer dans leur foyer. La Tchétchénie a également vécu des affrontements sporadiques violents.

Le Caucase n'a cessé d'être une source de préoccupation importante pour le CICR, en raison de l'escalade du conflit sur le territoire entourant le Haut-Karabakh et de l'extension des combats en Géorgie, d'une partie du pays vers une autre. Les forces du Haut-Karabakh ont lancé des offensives successives, prenant ainsi le contrôle d'une grande partie de la région qui entoure leur territoire. Des centaines de milliers de civils ont été contraints de prendre la fuite. Plus de 170 000 personnes ont reçu des secours du CICR. En Géorgie, les Abkhazes ont pris le territoire qu'ils avaient réclamé comme leur appartenant. Les combats ont par ailleurs augmenté d'intensité entre les troupes gouvernementales de Géorgie et les forces armées restées fidèles à l'ex-président Gamsakhourdia. Des dizaines de milliers de personnes ont été déplacées.

Au Tadjikistan, des combats violents ont éclaté à la fin de 1992 et des centaines de milliers de personnes ont été déplacées ou sont devenues réfugiées. La situation s'est progressivement calmée au cours de l'année. Les personnes qui voulaient retourner dans leur foyer, bien qu'encouragées à le faire, ont été confrontées à de nombreuses difficultés. A la fin de l'année, il y avait encore des dizaines de milliers de personnes réfugiées en Afghanistan ou déplacées dans la région de Gorno-Badakhchan.

Dans de telles situations d'urgence, le CICR concentre ses efforts sur des activités comme les visites de personnes arrêtées en relation avec le conflit, la protection des civils qui ne participent pas aux combats et l'échange de messages familiaux.

Dans ce climat de troubles et parfois d'instabilité, les activités du CICR destinées à faire connaître le droit international humanitaire et les

principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont elles aussi essentielles. Des délégués se sont employés à organiser des séminaires de diffusion pour des groupes aussi variés que les forces armées, les fonctionnaires gouvernementaux, et les membres des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les principales publications du CICR ont été traduites à cet effet. Un effort concerté a été fait pour inciter les pays nouvellement indépendants d'Europe orientale et d'Asie centrale à devenir parties aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels. Le CICR a en outre apporté son soutien aux Sociétés nationales: il a en effet rencontré les responsables pour leur expliquer les procédures relatives à la reconnaissance officielle, organisé des séminaires sur le Mouvement et contribué au développement des diverses Sociétés.

Europe orientale

Le délégué régional chargé des activités du CICR dans les Etats baltes, au Bélarus, en Ukraine et en Moldova était basé au siège du CICR, à Genève.

ÉTATS BALTES

L'Estonie a adhéré aux Conventions de Genève et aux Protocoles additionnels le 18 janvier.

Le 31 mars, le CICR a confirmé la reconnaissance de la Croix-Rouge d'Estonie, qu'elle avait accordé une première fois en 1922.

En Lettonie, le délégué régional a participé aux fêtes commémorant le 75^e anniversaire de la Croix-Rouge lettone. Un séminaire sur le Mouvement et le droit international humanitaire, organisé conjointement sous les auspices du CICR et de la Fédération, a eu lieu à Cesis pour les responsables de la Croix-Rouge et la jeunesse. Un séminaire analogue s'est tenu à l'Académie des sciences de Vilnius (Lituanie), à l'intention des responsables de la Croix-Rouge lituanienne.

Dix publications et quelques films vidéo sur le droit international humanitaire, le Mouvement et ses Principes fondamentaux, ont été traduits en estonien, letton et lituanien pour les programmes de diffusion des Sociétés nationales respectives.

Le CICR s'est mis en rapport avec des représentants des ministères de la Défense des Etats baltes, afin de promouvoir l'inclusion du droit de la guerre dans la formation des forces armées organisées depuis peu.

BÉLARUS

Une mission effectuée à la fin juin par le délégué général adjoint pour l'Europe orientale et l'Asie centrale et le délégué régional a permis au CICR de renforcer ses relations avec les autorités. L'organisation de séminaires de diffusion destinés aux forces armées a été discutée avec un représentant du ministère de la Défense. Au cours de cette même mission, les délégués ont rencontré les responsables de la Croix-Rouge de Bélarus pour discuter avec eux de la procédure menant à sa reconnaissance officielle en tant que Société nationale.

Des délégués du CICR ont fait un exposé sur les activités de l'institution, à l'occasion d'un séminaire sur des questions relatives aux réfugiés, organisé à Minsk sous l'égide du HCR.

En octobre, le CICR et la Fédération ont organisé dans la même ville un séminaire de trois jours à l'intention des représentants du siège et des sections locales de la Croix-Rouge.

MOLDOVA

Le 24 mai, la République de Moldova a adhéré aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels.

Il n'y a pas eu d'hostilités ouvertes entre forces moldaves et forces de Transnistrie en 1993, en raison de l'installation, au milieu de l'année 1992, d'une force-tampon, composée d'unités de Moldova, de Transnistrie et de Russie. Les besoins humanitaires ont diminué et le CICR a fermé son bureau de Tiraspol (Transnistrie) en janvier, et sa délégation de Chisinau en mars.

Après avoir mené des négociations avec les autorités de Tiraspol, le CICR a obtenu l'autorisation de visiter six détenus accusés d'actes de terrorisme; des délégués ont effectué des visites en mai et en octobre.

En mars, les autorités de Chisinau avaient informé le CICR qu'il n'y avait plus dans cette ville de détenus relevant de la compétence du CICR.

Des cas concernant l'Agence de recherches qui étaient en suspens et liés au conflit de 1992 ont été soumis au vice-ministre de l'Intérieur à Chisinau et au ministre de la Santé de Transnistrie. Les deux hommes ont convenu de traiter ces cas avec leur Commission tripartite¹, l'une des organisations s'occupant du cas de personnes portées disparues.

Des délégués ont rencontré le président de la Croix-Rouge de Moldova pour discuter avec lui de l'avenir des activités de diffusion dans le pays et offrir leur aide dans ce domaine. Un cours de diffusion sur le droit de la guerre a été organisé pour les officiers de la 14^e armée russe basés à Tiraspol.

Le délégué régional a présenté les activités du CICR à l'occasion d'un séminaire organisé à Chisinau, sous l'égide du HCR. Ce séminaire portait sur les problèmes que rencontrent les réfugiés et les personnes déplacées.

UKRAINE

La Croix-Rouge d'Ukraine a été officiellement reconnue par le CICR en septembre, à la suite d'une mission effectuée conjointement par des représentants du CICR et de la Fédération.

Au début de l'année, Kiev a servi de base logistique pour les opérations de secours du CICR au Tadjikistan et dans le Caucase. Un délégué y a été basé pour plusieurs mois dans ce but.

Un juriste du CICR a participé, à Kiev, à un séminaire du HCR sur les réfugiés. Le délégué régional s'est rendu en Ukraine pour y rencontrer des représentants de la Croix-Rouge et évaluer les besoins en termes d'assistance technique pour le service de recherches de la Société nationale.

¹ La Commission tripartite est composée de représentants de Moldova, de Transnistrie et de Russie.



• Délégation régionale CICR + Bureau CICR

EN 1993, LE CICR A :

- visité une quarantaine de personnes détenues en relation avec les événements qui se sont produits à Moscou en octobre et avec les affrontements violents entre Ingouches et Ossètes dans le nord du Caucase;
- fourni des secours à quelque 28 800 personnes directement affectées par les combats opposant l'Ossétie du Nord à l'Ingouchie.

A la fin de l'année, la situation ne s'était guère améliorée pour les quelque 200 000 réfugiés qui avaient fui la Géorgie pour l'Ossétie du Nord en 1992. L'assistance fournie par les autorités locales a diminué et il n'y a pas eu de retour à grande échelle des réfugiés vers la Géorgie pendant l'année.

En Tchétchénie, une lutte pour le pouvoir a éclaté entre les partisans du président et l'opposition, qui a débouché à plusieurs reprises sur une confrontation armée.

Le CICR a effectué un certain nombre de missions dans le nord du Caucase, en vue d'y évaluer les besoins. Un bureau a été ouvert en juillet à Nalchik (Kabardino-Balkarie), afin de suivre de près l'évolution de la situation et fournir au CICR une base logistique pour les opérations qu'il mène dans la région.

MOSCOU

Délégation régionale (Fédération de Russie, y compris l'ensemble des républiques et régions autonomes)

L'année 1993 a été un véritable défi pour la Fédération de Russie, le gouvernement étant confronté à des problèmes économiques, sociaux et politiques potentiellement explosifs. La lutte pour le pouvoir qui agitait la sphère dirigeante s'est terminée en troubles intérieurs à Moscou en octobre.

Les tensions entre Ingouches et Ossètes ont dégénéré en conflit armé, en novembre 1992; quelque 60 000 habitants de souche ingouche ont dû abandonner leurs villages situés à l'est de Vladikavkaz (Ossétie du Nord). Le gouvernement de Moscou a déclaré l'état d'urgence et mis en place des forces-tampons russes pour empêcher que la situation ne se dégrade davantage. Toutefois, aucune solution n'a été trouvée aux problèmes qui étaient à l'origine du conflit.

En Tchétchénie, une lutte pour le pouvoir a éclaté entre les partisans du président et l'opposition, qui a débouché à plusieurs reprises sur une confrontation armée.

Le CICR a effectué un certain nombre de missions dans le nord du Caucase, en vue d'y évaluer les besoins. Un bureau a été ouvert en juillet à Nalchik (Kabardino-Balkarie), afin de suivre de près l'évolution de la situation et fournir au CICR une base logistique pour les opérations qu'il mène dans la région.

La Déclaration de Saint-Pétersbourg de 1868, le premier traité multilatéral moderne qui a interdit les projectiles causant des souffrances inutiles en temps de guerre, a été commémorée les 1^{er} et 2 décembre, à l'occasion d'un symposium de deux jours, organisé par la mairie de Saint-Pétersbourg, les ministères russes de la Défense et des Affaires étrangères, et le CICR. Des officiers supérieurs des forces armées de 32 pays ont pris part aux cérémonies qui ont marqué le 125^e anniversaire de la Déclaration. La délégation du CICR était conduite par le président de l'institution.

La délégation régionale du CICR à Moscou s'est employée à développer un programme global de diffusion, qui comprenait notamment la traduction de publications du CICR en russe. En outre, elle a étendu son réseau de contacts avec des responsables du gouvernement et des représentants de la Société de la Croix-Rouge russe, des institutions du système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des médias russes et internationaux.

Activités en faveur des détenus

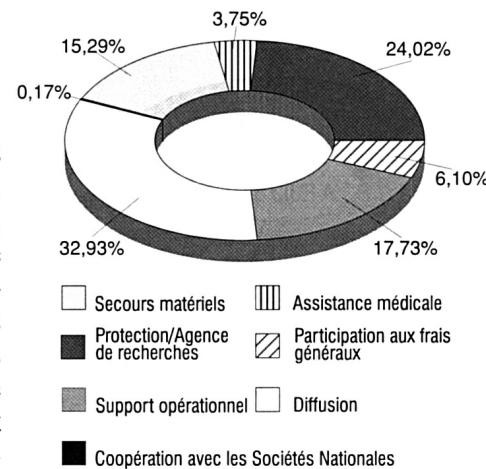
Entre août et décembre, les délégués du CICR ont visité 18 personnes détenues en relation avec le conflit qui a opposé Ossètes et Ingouches et ce, dans divers lieux de détention, dont Vladikavkaz (Ossétie du Nord) et Piatigorsk (Stavropol Krai).

A la suite des troubles qui s'étaient produits en octobre à Moscou, le chef de la délégation régionale a rencontré les autorités russes et proposé les services de l'institution pour visiter les personnes détenues en raison de ces événements. Des délégués ont visité 23 détenus à Moscou, conformément aux critères habituels du CICR.

Activités en faveur de la population civile

L'institution a été particulièrement préoccupée par la situation des quelque 60 000 personnes de souche ingouche de l'Ossétie du Nord, déplacées en Ingouchie par les combats de 1992. Pendant le mois de juillet, le CICR a porté assistance à quelque 28 800 Ingouches et Ossètes que le conflit avait rendus vulnérables – notamment des personnes âgées, des familles nombreuses et des personnes ayant trouvé refuge dans des édifices publics, ou dans des villages isolés par suite du conflit. L'hiver arrivant, des délégués ont procédé à une deuxième distribution de colis familiaux, de couvertures, d'ustensiles de cuisine et de fourneaux. Ces distributions ont été faites en étroite coopération avec les sections de la Société de la Croix-Rouge russe.

Moscou délégation régionale
Dépenses totales en 1993:
CHF 2 340 000



Activités médicales

Le 5 octobre, deux jours après le début des affrontements armés à Moscou, le CICR a fourni des secours d'urgence nécessaires à cinq établissements médicaux qui soignaient les blessés. Des médicaments et du matériel médical ont aussi été distribués à des hôpitaux et des postes de premiers secours situés en Ingouchie, suite au conflit qui y faisait rage.

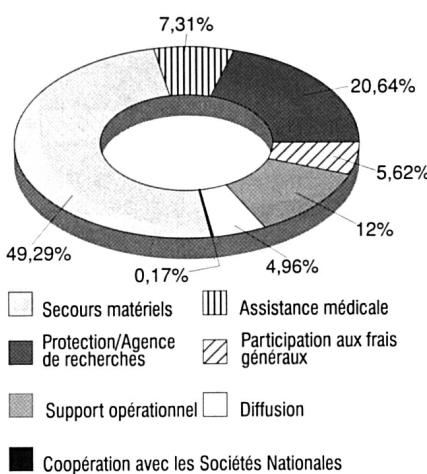
Diffusion

Des entretiens ont eu lieu avec des représentants des ministères de la Défense, de l'Intérieur et des Affaires étrangères, afin de préparer des séminaires sur le droit international humanitaire destinés aux membres des forces armées. En juin, des séminaires pour officiers supérieurs se sont déroulés à Moscou et à Rostov-sur-le-Don.

En coopération avec la Société de la Croix-Rouge russe, le CICR a parainé des séminaires de diffusion à Saint-Pétersbourg et Naltchik, destinés à des sections locales de la Société nationale situées dans le nord du Caucase et dans le nord-ouest de la Fédération de Russie. Des séminaires sur le droit de la guerre ont également eu lieu dans plusieurs villes, dont Moscou et Naltchik à l'intention de hauts fonctionnaires des ministères de la Défense et de l'Intérieur.

Un grand nombre de documents du CICR ont été traduits en russe et publiés par la délégation régionale, afin que soit disponible une documentation appropriée sur les activités du CICR et le droit international humanitaire. Les publications ont été distribuées en Russie, ainsi que dans d'autres pays de l'ex-Union soviétique où l'on parle russe.

Arménie/Azerbaïdjan
Dépenses totales en 1993:
CHF 7 070 000



Caucase

ARMÉNIE/AZERBAÏDJAN

Le territoire du Haut-Karabakh a depuis longtemps été une pomme de discorde entre les habitants de souche arménienne qui y vivent et veulent l'indépendance, d'une part, et les autorités azerbaïdjanaises, d'autre part. En 1993, le conflit entre les forces du Haut-Karabakh et les troupes azerbaïdjanaises a traîné pendant une nouvelle année marquée par des combats violents. Les offensives lancées par les troupes du Haut-Karabakh dans les régions qui entourent leur territoire ont fait des milliers de morts et de blessés. On estime à 700 000 le nombre d'Azerbaïdjanais déplacés. Des centaines de civils et de militaires ont été capturés. Le pilonnage le long de

la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan a continué par intermittence pendant toute l'année. En Arménie, l'embargo imposé par l'Azerbaïdjan et la Turquie a entraîné de graves pénuries d'électricité et de carburant.

En avril, avec la prise du district de Kelbajar, les forces du Haut-Karabakh ont élargi le corridor de Latchine (qui avait été ouvert entre le Haut-Karabakh et l'Arménie en mai 1992) sur toute la largeur de leur territoire. Ces mêmes forces armées ont pris Agdam pendant leurs offensives de juillet. Des villes du sud – Djebraïl, Fizouli et Goubatly – ont subi le même sort en août. Le district de Zangelan, dans la pointe sud-ouest de l'Azerbaïdjan, a été pris par les forces du Haut-Karabakh en octobre.

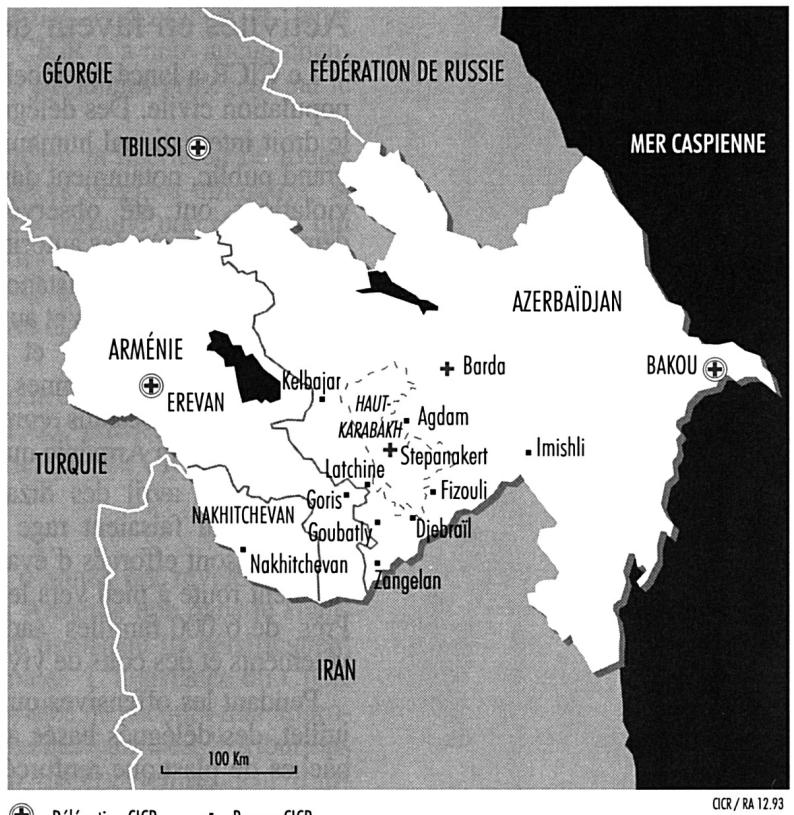
La situation est restée relativement calme au Nakhitchevan (une république autonome azerbaïdjanaise bordée par l'Arménie, la Turquie et l'Iran).

En février, le délégué général adjoint a rencontré à Stepanakert le président du Conseil suprême de l'endroit, ainsi que le chef du comité militaire pour discuter des activités du CICR dans la région et de la diffusion du droit international humanitaire.

Pour des raisons de sécurité, les délégués n'ont pas pu établir leur base à Stepanakert, depuis octobre 1992 jusqu'en mars, moment où le CICR a réinstallé une présence permanente dans le Haut-Karabakh.

Le président du CICR a reçu au siège du CICR le catholicos de l'Eglise d'Arménie, qui était accompagné de l'évêque de Stepanakert. Plus tard, il a reçu le Sheik-ul-Islam, le chef spirituel de la communauté islamique du Caucase. Les discussions ont porté essentiellement sur les besoins humanitaires qu'engendre le conflit. En décembre, le délégué général a rencontré le président de l'Azerbaïdjan à Bakou, où ils ont discuté des activités du CICR dans ce pays.

En juin, la République d'Azerbaïdjan et celle d'Arménie ont toutes deux adhéré aux quatre Conventions de Genève du 12 août 1949. L'Arménie a également adhéré aux deux Protocoles additionnels de 1977.



EN 1993, LE CICR A:

- distribué 1 550 tonnes d'assistance à plus de 170 000 personnes affectées par le conflit.

Activités en faveur de la population civile

Le CICR a lancé un appel au parties au conflit pour qu'elles respectent la population civile. Des délégués du CICR se sont employés à faire connaître le droit international humanitaire aux combattants, aux fonctionnaires et au grand public, notamment dans les zones conflictuelles. Chaque fois que des violations ont été observées ou rapportées, le CICR a entrepris des démarches auprès des autorités concernées.

Le CICR a porté assistance aux personnes des zones conflictuelles situées dans le Haut-Karabakh et autour de ce territoire, ainsi que le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Au total, le CICR a aidé quelque 170 000 personnes dans ces deux pays. La Fédération a porté ses efforts sur les besoins enregistrés dans les zones non affectées par les combats, tant en Arménie qu'en Azerbaïdjan.

Lorsqu'en avril des dizaines de milliers d'Azerbaïjanais ont fui les combats qui faisaient rage dans le district de Kelbajar, les délégués du CICR se sont efforcés d'évacuer rapidement des femmes et des enfants qui faisaient route à pied vers le nord, par un col enneigé à 3 400 m d'altitude. Près de 6 000 familles sans ressources ont reçu des couvertures, des vêtements et des colis de vivres.

Pendant les offensives qui ont été lancées autour de la ville d'Agdam en juillet, des délégués basés à Barda ont distribué des colis de vivres et des bâches de plastique renforcé à quelque 4 000 familles sans abri. Suite aux offensives d'août menées dans le sud et le sud-ouest du pays, le CICR a apporté du matériel lui permettant d'installer des abris de fortune pour les personnes déplacées qui campaient le long de la route menant, vers l'est, à Beilagan et Imishli. Des Sociétés nationales de la région ont installé des camps pour quelque 100 000 personnes déplacées.

Tout au long de l'année, le CICR a porté assistance à des groupes de personnes vulnérables qui se trouvaient en Arménie, dans des villages bombardés, situés le long de la frontière avec l'Azerbaïdjan. Des colis de vivres et des secours, tels que des couvertures, des chaussures d'hiver, des bâches de plastique et des ustensiles de cuisine, ont été distribués en Arménie.

Activités en faveur des détenus

Le CICR a visité 446 personnes qui avaient été capturées et étaient détenues en relation avec le conflit du Haut-Karabakh. En dépit des demandes répétées adressées aux parties au conflit, les délégués du CICR n'avaient pas eu accès, à la fin de l'année, à toutes les personnes privées de liberté.

Malgré les engagements pris par les parties concernées et leurs déclarations condamnant les prises d'otages, le CICR n'a noté aucun changement dans cette pratique qui met en danger les personnes protégées par le droit international humanitaire.

Le CICR a poursuivi ses efforts en vue d'obtenir la libération de toutes les personnes détenues pour le seul motif de leurs origines ethniques, et dont la vie était menacée par cette détention. Il a parrainé une réunion qui s'est déroulée en mars, à Moscou, réunissant des représentants de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie pour trouver des solutions à ce problème. Le CICR a par la suite facilité le retour dans leur foyer d'un certain nombre de détenus libérés par les deux parties.

Au cours des visites du CICR, les détenus ont eu l'occasion d'envoyer des messages Croix-Rouge à leur famille; en 1993, plusieurs centaines de ces messages ont été traités par l'Agence de recherches du CICR.

Activités médicales

Des missions d'évaluation menées en début d'année ont révélé que des hôpitaux soignant les blessés de guerre, tant en Arménie que dans le Haut-Karabakh, disposaient de stocks suffisants, étant donné qu'ils bénéficiaient de l'assistance d'autres organisations internationales. L'assistance du CICR a ensuite été orientée vers des hôpitaux et des postes de secours mal approvisionnés, situés près de la ligne de front en Azerbaïdjan. Des distributions ont eu lieu qui consistaient principalement en matériel chirurgical d'urgence, pansements pour blessures et brûlures, plâtre, poches à sang, médicaments et assortiments pour la pédiatrie. Plus tard dans l'année, lorsque le conflit s'est intensifié, le CICR a fourni une assistance d'urgence aux hôpitaux qui recevaient des blessés de guerre en Arménie, dans le Haut-Karabakh et en Azerbaïdjan. De plus, deux réservoirs mobiles d'eau ont été installés dans un hôpital de campagne, dans le sud de l'Azerbaïdjan.

Diffusion

Des séminaires sur le droit international humanitaire ont été organisés en Arménie, à l'intention d'officiers supérieurs placés sous la juridiction du ministère de la Défense, de membres des forces armées relevant du ministère de l'Intérieur, et d'officiers des unités russes stationnés en Arménie. La délégation d'Erevan a par ailleurs travaillé en étroite collaboration avec la Croix-Rouge arménienne à la préparation de documents en arménien dans le cadre des activités de diffusion.

Deux séries de séminaires sur le droit de la guerre ont été organisés à l'intention des unités militaires stationnées dans le Haut-Karabakh. Des spots

radio et télévisés expliquant les principes fondamentaux du droit international humanitaire et l'action du CICR dans la région ont été diffusés par des stations locales.

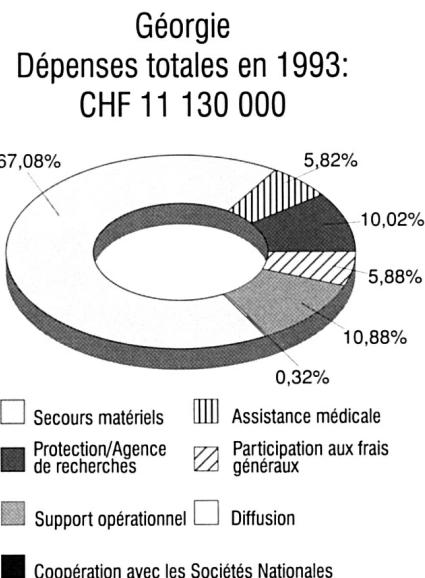
Les principes fondamentaux du droit international humanitaire ont été expliqués aux membres des forces armées azerbaïdjanaises, dans toutes les casernes situées sur la ligne de front et relevant des ministères de la Défense et de l'Intérieur. Des séminaires sur le droit international humanitaire et l'action du CICR ont également été tenus à l'intention des représentants du Croissant-Rouge en Azerbaïdjan. Plusieurs publications du CICR ont été traduites en azéri. Des spots d'information, semblables à ceux radiodiffusés dans le Haut-Karabakh, sont passés sur les ondes, aux heures de grande écoute, deux fois par semaine sur une période de quatre mois.

GÉORGIE

La Géorgie a dû faire face à de graves problèmes sur presque tous les fronts en 1993. Le conflit armé interne s'est prolongé en Abkhazie pendant une grande partie de l'année. La situation en Ossétie du Sud, loin d'être résolue, est restée sous le contrôle des forces-tampons conjointes. De nouveaux affrontements armés, provoqués par les partisans de l'ex-président Gamsakhourdia, se sont produits en Géorgie occidentale. Les hostilités ont eu un effet désastreux sur l'économie du pays, et il a été difficile pour le gouvernement de consacrer l'attention et les ressources nécessaires aux possibilités que lui offrait l'indépendance.

Après le déclenchement des hostilités dans la République autonome d'Abkhazie en août 1992, la région a été administrée par deux gouvernements : les séparatistes abkhazes à partir de Goudauta et les loyalistes géorgiens à partir de Soukhoumi. Le gouvernement géorgien a demandé l'aide de la communauté internationale pour résoudre le conflit, en particulier le déploiement d'observateurs militaires des Nations Unies. Le CICR a lancé un appel aux parties en conflit pour qu'elles respectent la population civile.

L'année a été marquée par quelques accalmies dans les combats et trois cessez-le-feu de courte durée. Le troisième accord de cessez-le-feu, signé par les belligérants en Abkhazie à la fin de juillet, semblait ouvrir la voie à une issue pacifique du conflit. Malheureusement, ce répit n'a guère duré et, en septembre, les combats ont repris en même temps sur plusieurs fronts. Quelques jours après la chute de Soukhoumi aux mains des troupes abkhazes, la région s'est retrouvée en grande partie sous leur contrôle. Une fois de plus, le CICR en a appelé aux autorités pour qu'elles respectent les principes fondamentaux du droit international humanitaire.



Craignant des représailles, une centaine de milliers de non-Abkhazes ont fui la région. La Svanétie et la Mingrélie ont accueilli le plus grand nombre de personnes déplacées, dont la majorité ont trouvé refuge dans les édifices publics ou chez des particuliers. D'autres familles déplacées ont fui en Adjarie, vers Tbilissi et d'autres parties de la Géorgie. Ceci a porté à 250 000, selon les estimations, le nombre total de personnes déplacées en raison des combats en Abkhazie qui ont éclaté en août 1992.

Le 1^{er} décembre, lors d'une réunion organisée à Genève sous les auspices des Nations Unies, les deux parties au conflit abkhaze ont signé un protocole d'accord par lequel ils ont convenu, entre autres, de s'abstenir d'employer la force ou de menacer d'y recourir, de libérer tous les prisonniers sans condition, d'échanger des listes de noms de personnes portées disparues, de réenterrer les morts et de créer des conditions favorables au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs régions d'origine. Conformément à son mandat, le CICR a offert ses services en tant qu'intermédiaire neutre pour aider les parties concernées à organiser la libération simultanée de tous les prisonniers. Avant même la fin du conflit abkhaze, Zugdidi et plusieurs autres villes avoisinantes de la Géorgie occidentale ont été prises en septembre par des partisans armés de l'ex-président géorgien Gamsakhourdia. En octobre, la violence des combats qui les opposaient aux forces gouvernementales géorgiennes a augmenté d'intensité. Au début de novembre, les forces gouvernementales ont réclamé Zugdidi et le contrôle de la Mingrélie.

A l'exception de quelques incidents mineurs, la situation en Ossétie du Sud a été calme. La frontière intérieure, placée sous le contrôle des forces-tampons, était ouverte et un nombre limité de déplacés géorgiens sont rentrés dans leur pays d'origine. Sur le plan politique toutefois, aucun progrès décisif n'a été réalisé en ce qui concerne les questions essentielles.



⊕ Délégation CICR

⊕ Bureau CICR

CICR / RA 12.93

EN 1993, LE CICR A :

- porté assistance à plus de 63 000 personnes directement affectées par le conflit;
- traité plus de 3 500 messages Croix-Rouge destinés aux membres de familles séparées par les combats.

Des bureaux du CICR, qui avaient été ouverts en août 1992 à Goudauta et Soukhoumi, de part et d'autre de la ligne de front, ont vu leurs effectifs renforcés en juillet, lorsque le conflit abkhaze s'est intensifié. Le bureau de Goudauta a été fermé à la fin du mois de septembre, après la chute de Soukhoumi. Des bureaux du CICR ont été ouverts à Zougdidi et Koutaïssi, en octobre et en novembre respectivement, pour suivre de près l'évolution de la situation en Géorgie occidentale. La délégation du CICR à Tbilissi a servi de base logistique pour les opérations menées par l'institution en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie et dans le nord du Caucase.

Le parlement géorgien a voté l'adhésion aux quatre Conventions de Genève et à leurs deux Protocoles; il a déposé sa déclaration d'adhésion auprès du gouvernement suisse le 14 septembre.

Activités en faveur de la population civile

Tout au long de l'année, le CICR a été en contact avec les autorités compétentes et a attiré leur attention sur les besoins des victimes du conflit. Au cours d'une réunion avec le président géorgien qui s'est tenue en mai à Tbilissi, le délégué général du CICR et le chef de la délégation ont discuté des activités de l'institution dans le Caucase. Ils ont exprimé leur préoccupation quant aux risques encourus par la population civile, en particulier par le bombardement des régions peuplées et le harcèlement de certains groupes, tant dans les régions tenues par les Abkhazes que dans celles aux mains des Géorgiens. Des délégués ont visité des villages d'Abkhazie et ont à maintes reprises rappelé aux autorités locales l'obligation qu'elles avaient d'assurer la protection de ces groupes.

Au début du mois d'octobre, le directeur des Opérations du CICR a rencontré des représentants abkhazes à Genève. Ils ont discuté de la sécurité des groupes minoritaires restant en Abkhazie, un sujet de préoccupation pour l'institution, et du désir de celle-ci d'avoir accès à toutes les personnes détenues en relation avec le conflit. Au même moment, le délégué général avait une entrevue à Soukhoumi avec des représentants des autorités abkhazes et des chefs militaires russes. A cette occasion, il a soulevé des questions liées à la protection des civils et des détenus. L'envoyé spécial du chef d'Etat géorgien a été reçu au siège par le président du CICR à la mi-octobre, et les discussions ont une fois de plus porté sur les besoins des personnes déplacées et la protection des civils et des détenus.

Une assistance a été fournie partout où des besoins étaient constatés. En début d'année, le CICR a distribué des chaussures et des vêtements aux habitants de Goudauta que le conflit avait rendus vulnérables. Des vêtements, des couvertures et des colis familiaux ont été distribués aux victimes des

bombardements à Soukhoumi. Les habitants de Tskhinvali (Ossétie du Sud) ont reçu des couvertures.

Après que les forces abkhazes eurent pris le contrôle de Soukhoumi, des évaluations effectuées par le CICR ont révélé que beaucoup de personnes déplacées avaient abandonné la plupart de leurs biens dans leur fuite et qu'elles allaient au-devant de l'hiver, pratiquement sans ressources. Des délégués ont porté assistance à des personnes qui, en octobre, fuyaient l'Abkhazie par les montagnes, en direction de la Haute-Svanétie. Des convois ont acheminé des secours d'urgence du CICR jusqu'en Géorgie occidentale, à partir de Tbilissi, et en quinze jours plus de 4 800 colis de vivres et 13 500 couvertures ont été distribués. Le CICR a également mis au point un programme de secours, en coordination avec des comités organisés dans le but de veiller aux besoins des personnes déplacées vivant dans des édifices publics des zones conflictuelles.

La Fédération, qui avait un bureau à Koutaïssi, a pris en charge les déplacés en dehors des zones de combat.

Au total, le CICR a fourni des secours d'urgence à plus de 43 000 personnes. Il s'agissait notamment de colis de vivres, de couvertures, de bâches de plastique, de chaussures, de vêtements et de fourneaux. L'Agence de recherches du CICR a traité plus de 3 500 messages Croix-Rouge destinés aux familles séparées par suite du conflit. Des regroupements familiaux ont été organisés pour les familles abkhazes et géorgiennes.

Activités en faveur des détenus

Des délégués ont maintenu des contacts avec les autorités afin d'obtenir l'accès à tous les détenus relevant de la compétence du CICR. L'institution a rappelé publiquement aux parties au conflit que la prise d'otages était une violation du droit international humanitaire et que les prisonniers ne devaient pas être détenus dans des lieux proches des lignes de front. Bien que les délégués du CICR n'aient pas eu accès régulièrement aux personnes détenues en relation avec les conflits qui affectent l'Abkhazie et la Géorgie occidentale, ils ont visité une centaine de civils et de combattants détenus par l'une ou l'autre partie belligérante en 1993.

Pendant les neuf premiers mois de l'année, les visites du CICR aux personnes détenues en relation avec le conflit abkhaze ont été effectuées des deux côtés de la ligne de front, à savoir à Goudauta et à Soukhoumi. Après que les forces abkhazes eurent réclamé Soukhoumi, des délégués ont continué de visiter des lieux de détention en Abkhazie. En novembre, ils ont également commencé à visiter des prisonniers abkhazes à Tbilissi. Le 19 décembre, l'institution est intervenue à titre d'intermédiaire neutre

lorsque des prisonniers ont été libérés simultanément par les parties concernées, conformément au protocole d'accord du 1er décembre.

Activités médicales

Le CICR a fourni une assistance médicale aux hôpitaux des zones conflictuelles d'Abkhazie et de Géorgie occidentale, y compris la Mingrélie, ainsi qu'à ceux de Tbilissi. Des missions ont été menées régulièrement pour évaluer les besoins des établissements médicaux qui soignent les blessés de guerre. Des distributions ont eu lieu qui comprenaient notamment des médicaments, des pansements pour blessures et brûlures, des assortiments pour injections, des gants, des cathéters et du matériel pour sutures.

Lorsque des combats violents ont éclaté en juillet et de nouveau en septembre, les stocks d'urgence ont rapidement été épuisés. Le CICR a affrété un avion-cargo pour acheminer plusieurs tonnes de médicaments et de matériel médical vers les hôpitaux qui accueillaient les blessés de guerre en Abkhazie, ainsi qu'à Poti, Koutaïssi et Tbilissi. Une équipe du CICR, composée d'un médecin et d'une infirmière, a accompagné ces secours médicaux.

De septembre à novembre, le CICR a porté assistance à des établissements médicaux en Mingrélie, notamment ceux des zones contrôlées par l'opposition qui ne pouvaient être approvisionnés par le ministère de la Santé.

Diffusion

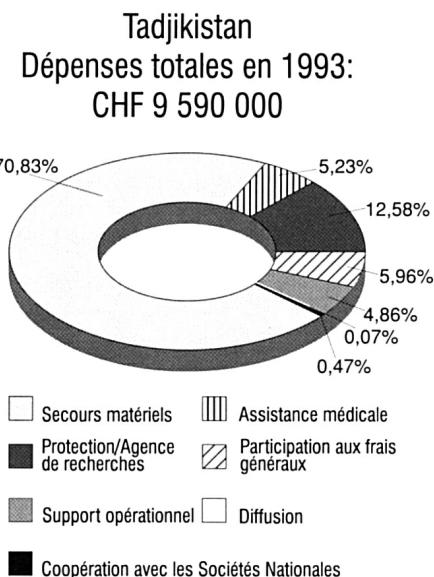
Des séminaires sur le droit international humanitaire et les activités du CICR ont été organisés à l'intention des commandants d'unité stationnés sur la ligne de front, à Goudauta, Otchamchire et Soukhoumi, les trois villes principales d'Abkhazie. Des brochures en géorgien et en russe sur le droit international humanitaire ont été distribuées aux combattants.

Asie centrale

TADJIKISTAN

En janvier 1993, le CICR qui avait précédemment couvert des opérations au Tadjikistan à partir de sa délégation régionale à Tachkent, a ouvert officiellement une délégation à Douchanbé.

Au début de 1993, le conflit armé, qui avait éclaté au Tadjikistan dès les premiers jours de mai 1992, avait arraché quelque 500 000 personnes (c'est-à-dire 10 % de la population) à leurs foyers. Parmi elles, selon les



estimations, 60 000 étaient originaires de Kourgan Tyoube et un nombre moins important de Koulyab. Celles-ci ont trouvé refuge en Afghanistan, où les combats ont à nouveau augmenté d'intensité en décembre 1992. Avec un nombre de tués compris entre 20 000 et 50 000, ce conflit s'est avéré être le plus meurtrier qu'ait connu l'ex-Union soviétique.

Au départ, les combats avaient été considérés comme un conflit armé interne entre les pro-communistes et l'alliance islamico-démocratique — avec certaines pressions sous-jacentes exercées par les clans. Plus tard, on s'est aperçu que les considérations idéologiques étaient nettement moins importantes que l'identité régionale fondée sur des intérêts politiques et économiques et les racines historiques.

Pendant une grande partie de l'année 1993, la situation est restée instable, compte tenu de l'infiltration de la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan par des groupes armés basés en Afghanistan, de la présence de groupes d'irréguliers dans le pays même, et des déséquilibres perçus sur le plan régional.

Des accrochages se sont produits par intermittence entre groupes armés et forces gouvernementales dans l'ouest montagneux de l'*oblast* (région) de Gorno-Badakhchan, connue sous le nom de région de Darwaz. En outre, la route principale en provenance de Douchanbé était encore bloquée par la neige en mai. Ces deux faits expliquent que la population résidente, les Pamiris, ainsi que quelque 40 000 personnes déplacées, aient été isolées de la principale route de ravitaillement. Après de nouveaux combats en mai dans la région, le CICR a effectué une mission d'évaluation de la situation, et un délégué a été basé à Khorog, de juillet jusqu'à la mi-novembre. Diverses organisations non gouvernementales ont fourni une assistance à la population locale.

Au cours des réunions à haut niveau qu'il a eues avec des fonctionnaires gouvernementaux et des chefs de l'opposition, le CICR, conformément aux



EN 1993, LE CICR A :

- distribué plus de 2 900 tonnes de secours à quelque 312 000 personnes affectées par le conflit.

dispositions du droit international humanitaire, leur a rappelé leurs responsabilités à l'égard de la population civile. Des délégués ont par ailleurs présenté les activités du CICR et recherché le concours des autorités et des chefs de l'opposition pour faciliter les activités de la délégation.

En dépit des nombreux entretiens que le CICR a eus avec les autorités et d'un rapport où il exprimait ses préoccupations au sujet des personnes détenues en relation avec le conflit, il n'a pas obtenu l'accès à ces détenus. Néanmoins, lors d'une réunion qui s'est tenue le 7 décembre entre les autorités et le CICR, le président du soviet suprême a assuré le délégué général que les autorités compétentes se pencheraient sur le problème.

Le 12 janvier, la République du Tadjikistan a déposé auprès du gouvernement suisse une déclaration de succession aux quatre Conventions de Genève de 1949 et aux deux Protocoles additionnels de 1977. Ces instruments étaient déjà applicables sur le territoire tadjik, en vertu de leur ratification par l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en 1954 et 1989 respectivement. La déclaration ne fait aucune référence aux réserves et à la déclaration qui avaient été faites précédemment par l'Union soviétique, et elle n'est accompagnée d'aucune autre réserve ou déclaration. Elle a pris effet rétroactivement le 21 décembre 1991, date de la signature de la Déclaration d'Alma-Ata créant la Communauté des Etats indépendants (CEI).

Activités en faveur de la population civile

En tant que seule organisation humanitaire opérationnelle au Tadjikistan jusqu'en février, le CICR a suivi de près l'évolution des besoins des personnes déplacées et de celles qui ont regagné leur foyer. Les délégués ont concentré leurs efforts sur les régions les plus affectées par les combats, à savoir la capitale, la vallée de Garm et l'*oblast* de Khatlon. Des secours d'une importance vitale ont été distribués. Il s'agissait de couvertures, de vêtements, de bâches de plastique, de colis familiaux et de nourriture en vrac. A Douchanbé et Kourgan Tyoube, le CICR a travaillé en collaboration particulièrement étroite avec le Croissant-Rouge du Tadjikistan. Quelque 70 000 personnes ont bénéficié des secours du CICR avant que la situation ne s'améliore dans la deuxième moitié de l'année.

Dans la vallée de Garm, où il y avait environ 45 000 personnes déplacées, les stocks de vivres ont fortement diminué quand les combats ont interrompu l'approvisionnement en provenance de Douchanbé. Lorsque la vallée de Garm a été reprise par les forces gouvernementales à la fin de février, le CICR a été en mesure d'y envoyer deux convois de secours. La seule route qui permettait de pénétrer dans la région partait du Kirghizistan

et passait par un col dangereux. Par la suite, il a été possible d'acheminer les secours par la route, directement à partir de Douchanbé.

A la mi-mars, le gouvernement a donné l'ordre, de manière inattendue, à toutes les personnes déplacées se trouvant à Douchanbé et dans la vallée de Garm de rentrer sans tarder dans leur foyer. Le CICR a gardé des délégués en poste dans le sud du pays parce qu'il était extrêmement préoccupé par le fait que ces personnes ne bénéficiaient d'aucune sécurité. Jusque là, il y avait eu environ 65 000 personnes déplacées dans la seule ville de Douchanbé. Environ la moitié d'entre elles avaient trouvé refuge dans des édifices publics et bénéficiaient directement de l'assistance du CICR. Celles recueillies par des particuliers ont reçu l'aide du Croissant-Rouge du Tadjikistan.

L'arrivée soudaine d'une centaine de milliers de personnes, selon les estimations, dans l'*oblast* de Khatlon (dans le sud) a créé des tensions graves entre la population locale et les personnes qui retournaient dans cette région. Celles-ci étaient particulièrement exposées à l'hostilité de la population résidente, ainsi qu'aux actes de pillage commis par les brigands et les groupes irréguliers. Le CICR a distribué des colis familiaux, tant aux déplacés qu'à ceux qui rentraient. Comme les ressources de la population résidente (estimée à 280 000 personnes) avaient été durement mises à contribution compte tenu des besoins des nouveaux arrivants, de la farine de blé a également été distribuée dans les villages qui bénéficiaient de l'assistance du CICR. De septembre à novembre, le CICR a coopéré avec le HCR pour fournir des couvertures et des bâches de plastique à plusieurs milliers de familles qui affrontaient l'hiver dans des conditions de logement précaires.

Sur l'année, la délégation de Douchanbé n'a traité qu'un nombre limité de messages Croix-Rouge. Cela s'explique par le fait que les personnes séparées de leur famille par suite du conflit avaient d'autres moyens de communiquer avec leurs proches, ou qu'il n'était pas possible de retrouver les proches pour leur transmettre les messages Croix-Rouge.

Le CICR a poursuivi les discussions avec des représentants du ministère de l'Intérieur, afin de s'informer du sort des personnes portées disparues et de l'endroit où elles pourraient se trouver. Par ailleurs, il a aidé les parents de ces disparus à préparer leur dossier qui devait être soumis pour examen à la commission créée par le gouvernement à cet effet.

Activités médicales

Le CICR a fourni une assistance médicale d'urgence à des établissements médicaux des régions affectées par le conflit. A Douchanbé et ses alentours, dans la vallée de Garm, l'*oblast* de Khatlon, Tavildara-Sagirdasht et plus tard à Gorno-Badakhchan, il y a eu une grave pénurie de médicaments, pan-

sements, savon et désinfectant notamment. Une attention particulière a été accordée aux hôpitaux et postes de secours qui soignaient les blessés de guerre. De février à avril, le personnel médical du CICR a géré une clinique mobile destinée aux personnes déplacées et à celles qui revenaient, effrayées de se rendre dans un établissement médical local, et raison des conditions de sécurité précaires. Plus de 2 100 consultations ont été données, pour la plupart dans des fermes collectives et des villages isolés. La Fédération était quant à elle chargée de répondre aux besoins médicaux et nutritionnels des 30 000 personnes déplacées dans la région de Khodjent.

Le calme revenant, le CICR a été en mesure de réduire son assistance et de se concentrer sur les secours à apporter aux établissements médicaux qui soignaient les blessés victimes d'escarmouches dans des régions isolées.

Diffusion

Des délégués du CICR se sont entretenus avec les ministres de la Défense et de l'Intérieur, ainsi qu'avec des commandants de la 21^e division russe et des gardes frontière de la Communauté des Etats indépendants. Ces entretiens avaient pour but d'introduire un programme de diffusion au niveau du personnel. Un accord a été conclu pour lancer ce programme.

Des séminaires de diffusion ont été organisés à l'intention des groupes armés stationnés dans la vallée de Garm et le nord de l'*oblast* de Gorno-Badakhchan.

Des appels publics ont été lancés à la télévision, à la radio et dans les journaux afin de mieux faire connaître le droit international humanitaire et de faire respecter les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge. Un certain nombre de publications du CICR ont été traduites en tadjik. Pour la première fois depuis la fin du conflit, le personnel du siège du Croissant-Rouge et les chefs de sections se sont rencontrés à Douchanbé en octobre pour un séminaire sur le Mouvement, organisé conjointement par le CICR et la Fédération.

TACHKENT Délégation régionale (Kazakhstan, Kirghizistan, Turkménistan, Ouzbékistan)

En janvier, le premier ministre d'Ouzbékistan, qui représentait le gouvernement, et le délégué général du CICR ont signé à Tachkent un accord de siège créant une délégation régionale du CICR. Celle-ci devait couvrir les quatre Etats nouvellement indépendants d'Asie centrale mentionnés ci-dessus.

Ensuite, le délégué régional a rencontré régulièrement des hauts fonctionnaires des gouvernements de ces pays et discuté avec eux de questions liées au droit international humanitaire, et notamment de programmes de diffusion dans la région. Au total, le délégué régional a donné six séminaires présentant l'action du CICR, le Mouvement et le droit international humanitaire.

Afin de clarifier les procédures qui mènent à la reconnaissance d'une Société nationale, le délégué régional a tenu un certain nombre de réunions avec des représentants de Sociétés nationales d'Asie centrale qui n'étaient pas encore officiellement membres du Mouvement. Des efforts ont été faits pour encourager le développement de ces Sociétés et mieux leur faire comprendre les Principes fondamentaux du Mouvement. Un atelier «Agence de recherches» a eu lieu à Tachkent à la mi-novembre, à l'intention des cinq Sociétés d'Asie centrale, dont le Tadjikistan. Le délégué régional s'est entretenu par ailleurs avec des chefs de sections locales des quatre républiques couvertes par la délégation.

En juin, le délégué général, accompagné du délégué régional, a de nouveau rencontré le premier ministre ouzbek et d'autres hauts fonctionnaires à Tachkent. Les discussions ont porté sur la prochaine Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre, la situation au Tadjikistan et les préparatifs de l'Ouzbékistan en vue de son adhésion aux quatre Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels. La République d'Ouzbékistan y a adhéré en octobre.

Le délégué général adjoint, accompagné du délégué régional, a effectué une mission en Asie centrale en novembre. A Almaty, ils ont rencontré des hauts fonctionnaires kazakhs, dont le ministre de la Justice, le vice-ministre des Affaires étrangères et le chef d'état-major des forces armées. Ils se sont entretenus avec eux de la participation du Kazakhstan à la conférence destinée à commémorer la Déclaration de Saint-Pétersbourg de 1868. Ensuite, ils se sont rendus à Bishkek pour s'entretenir avec le président du Comité de la défense du Kirghizistan. Des entretiens ont aussi eu lieu avec le vice-ministre ouzbek de la Défense à Tachkent.

Le délégué général s'est rendu à Ashgabad avec le délégué régional en décembre. Des entretiens à haut niveau s'y sont déroulés avec des représentants officiels du Turkménistan, dont le vice-premier ministre. Parmi les sujets abordés figuraient la diffusion et les activités du CICR dans la région. De là, le délégué régional est parti pour Nebit Dagh, où il a donné un séminaire sur le droit international humanitaire et le Mouvement à des représentants du Croissant-Rouge et du gouvernement.